



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Motion Hänni-Fischer Bernadette / Bürgisser Nicolas

2019-GC-149

### **Une seule centrale téléphonique – Fusion des tél. 117/118 avec 144**

#### **I. Résumé de la motion**

Par motion déposée et développée le 12 septembre 2019, les requérants et 52 cosignataires demandent le regroupement des numéros d'urgence (117, 118 et 144) en un même lieu.

Cette centrale aurait ainsi une vue d'ensemble des cas d'urgence et pourrait prendre toutes les mesures nécessaires. Les cantons du Valais et d'Argovie ont récemment fusionné leurs centres d'urgence. « Cela permet une gestion coordonnée des événements avec l'implication de tous les partenaires cantonaux dans la chaîne de sécurité et de sauvetage », comme le rapporte le canton du Valais. Le centre d'appels d'urgence cantonal devrait contribuer à optimiser le travail entre la police, les ambulanciers et les pompiers et à améliorer la coordination entre les organisations feux bleus.

#### **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat relève que l'opportunité de la création d'un centre d'engagement, de conduite et d'alarme fribourgeois (CECAF), mettant sur pied toutes les forces d'engagement « feux bleus », a été analysée par un groupe de travail inter-partenaire ad hoc.

Tout en préservant l'autonomie des différentes entités, le CECAF se conçoit comme une plateforme moderne, dynamique et multipartenaires visant à assurer sur l'ensemble du territoire fribourgeois – ainsi que des cantons et services partenaires<sup>1</sup> – une prise en charge des appels d'urgence de manière rapide, coordonnée et efficace. Il permet également, selon la situation, la mobilisation des moyens les plus adéquats tout en veillant à une gestion efficiente des ressources. Le statut de gouvernance n'est pas encore arrêté définitivement. Il veillera à garantir les compétences métiers de chaque partenaire.

Outre le fait de prendre en charge toutes les situations d'urgence avec encore plus de facilité, de compréhension et d'efficacité, le CECAF intègre de manière plus complète la notion de prise en charge bilingue voire multilingue. Par la réunion des centrales feux bleus sous un même toit,

---

<sup>1</sup> Par exemple, la centrale 144 gère la réception de tous les appels sanitaires d'urgence, ainsi que l'engagement et la coordination de toutes les interventions de secours du canton de Fribourg, de la région Avenches - Vully, (mais pas de la Broye fribourgeoise) et du canton du Jura ; ceci 24h/7 et dans les deux langues officielles (français et allemand). Le centre d'engagement et d'alarme de la police cantonale (112, 117 et 118) conduit, quant à lui, les interventions indépendamment du territoire cantonal sur l'Autoroute A1 entre Lully et Kerzers. Elle conduit également les dispositifs de circulation.

il permet également l'optimisation – voire la mutualisation – de ressources et prestations essentielles à son fonctionnement (telles que les locaux de conduite, les infrastructures techniques et informatiques, les services d'entretien, les formations, etc. Des améliorations ainsi que des synergies sont aussi souhaitables dans l'acquisition, la gestion et la maintenance des systèmes de communication et d'information.

Enfin, la réunion de l'ensemble des centrales feux bleus permet une meilleure transition entre les situations ordinaires et les situations dégradées (type accident de car de Sierre), tout en préservant l'autonomie et l'indépendance « métier » des différentes entités. En sus de la coordination des premiers intervenants, elle garantit une intégration plus rapide et mieux coordonnée des services partenaires tels que la Protection civile. Le passage fluide d'une structure de conduite ordinaire à une structure de conduite renforcée, que ce soit « au front » et/ou à l'arrière, est l'une des clés d'une protection efficace de la population.

La mise en place du CECAF pourrait être réalisée par étapes :

- > Tout d'abord, conformément à la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS), les centrales 117 et 118 renforceront leur collaboration en se basant sur l'infrastructure actuelle du Centre d'engagement et d'alarme (CEA) de la police cantonale.
- > Par la suite, le CEA actuel (112, 117 et 118) devrait être transféré dans le bâtiment à construire de la nouvelle centrale de feux bleus. Dans le contexte de la construction du site et du déménagement de ces centrales, la collaboration entre les partenaires sera progressivement renforcée, notamment à travers l'établissement de conventions.
- > En parallèle, le statut de la centrale 144 Fribourg – Jura sera consolidé.
- > Ultérieurement, de manière à réunir alarme et engagement dans la prise en charge des urgences pré-hospitalières, une éventuelle cantonalisation des services des ambulances sera examinée de manière séparée et en parallèle en fonction de la volonté des partenaires concernés par le processus de désenchevêtrement des tâches.
- > Enfin, la centrale 144 sera à son tour intégrée au site.
- > L'horizon temporel global de réalisation du projet est fixé à 10 ans.

Considérant les arguments exposés, la création du CECAF en plusieurs étapes apparaît comme opportune et correspond aux intérêts des forces d'engagement et de la population fribourgeoise, tout en assurant à chaque partenaire feux bleus de continuer à disposer d'une autonomie et d'une indépendance dans son domaine métier.

En conclusion, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à accepter la présente motion. Le Conseil d'Etat présentera une adaptation des dispositions légales dans le délai d'une année, ce qui ouvrira ensuite la porte à une mise en œuvre progressive de la motion selon les étapes précitées.

*21 juin 2021*